



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 5 JUIN 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 5^e jour du mois de juin 2017, à 17h00 sous la présidence du maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
MM Remi Whittom
Christian Grenier ,
Alain Delarosbil,
Frédéric Delarosbil

Est absent Monsieur Hébert Huard.

Sont également présents Me Karen Loko, greffière, Monsieur Paul Langlois, directeur général et Madame Annie Chapados, directrice du service de la Trésorerie.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 17h20 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2017-06 -146 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de document
5. Adoption d'une résolution portant sur les coûts de l'affiche numérique
6. Nomination de l'adjudicataire dans l'appel d'offres sur invitation en vue de l'acquisition d'une tondeuse commerciale et industrielle
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2017-06- 4- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE

Aucun

2017-06-147 5- ADOPTION D'UNE RÉOLUTION SUR L'ACQUISITION D'UNE AFFICHE NUMÉRIQUE

CONSIDÉRANT la tenue d'un appel d'offres en vue de l'acquisition d'une affiche numérique en mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE les délais pour l'obtention des autorisations pour le règlement d'emprunt touchant ladite acquisition se sont prolongés en raison de conflit de travail au gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE lesdits délais ont des conséquences à la hausse sur la soumission d'origine des « Enseignes professionnelles inc »;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire doit demeurer dans des prix qui demeurent sous ceux soumis par le deuxième plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les « Enseignes professionnelles inc.» ont transmis les ajustements suivants :

- 1.
- 2.
- 3.

En conséquence il est proposé par _____ et appuyé par _____ que le conseil autorise.....

Résolution reportée, faute d'informations suffisantes

2017-06-148 6- NOMINATION DE L'ADJUDICATAIRE DANS L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE TONDEUSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été tenu en vue de l'acquisition d'une tondeuse commerciale ou industrielle en vue d'une utilisation pour la coupe de gazon sur l'ensemble des propriétés de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les invitations ont été transmises à trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE deux ont déposé des soumissions, soit :

1. Maltais Performance, inc. de Paspébiac
2. M.J. Brière inc. de Caplan

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires ont déposé des offres pour des produits comparables :

1. Maltais Performance inc : tondeuse –type zoom- PZ60 : 31hp moteur Kawasaki / réservoir 41.6 litres/ embrayage électrique / roues avant increvables / tonte 60 pouces de largeur
2. M.J.Brière inc : tondeuse – type zoom –ZD 1021-60 Kubota : 21.6hp moteur Kubota D902-E4-Zd-2 / diesel/ embrayage électrique/ tonte 60 pouces de largeur / essieux avant réglable / relevage hydraulique de la tondeuse

CONSIDÉRANT les coûts de chacune des soumissions :

1. Maltais Performance, inc. - 13 000\$ avant les taxes applicables
2. M.J. Brière inc. – 14 8504\$ avant les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil mandate la direction générale à établir le contrat d’acquisition et d’autoriser avec le plus bas soumissionnaire soit Maltais Performance inc et au service de la Trésorerie à effectuer le paiement et assuré le financement par le biais du Fonds de roulement.

Adoption unanime

2017-06

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-06-149

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que la séance soit levée. Il est 17h55.

Paul-Arthur Blais, maire

Paul Langlois, directeur général et greffier